

Une politique du handicap pour une société inclusive dès maintenant !

Les droits humains, le droit d'accéder aux biens et services et d'en jouir librement appartiennent au patrimoine commun, patrimoine qui doit bénéficier à chacun, sans discrimination.

Il est de la responsabilité de l'Etat d'instaurer ces droits pour tous, de les faire respecter et de protéger chacun contre leur violation.

Les adhérents de l'APF réunis en Assemblée générale à Auxerre le 30 juin 2012 affirment l'urgence de créer les conditions qui garantissent aux personnes en situation de handicap la pleine et égale jouissance de ces droits et libertés fondamentales, sur la base de l'égalité avec les autres.

C'est le socle de toute société inclusive, ouverte à tous.

Et aucune considération économique ne peut remettre en cause cet objectif, cet investissement profitable à tous.

Aussi, les adhérents de l'APF demandent au Président de la République, au gouvernement et au parlement de prendre toutes les mesures législatives, administratives, financières et réglementaires pour rendre la société française effectivement inclusive, notamment par :

- la généralisation de la conception et de l'accessibilité universelles : création de l'Agence nationale de l'accessibilité universelle dès 2012 et mobilisation de tous les acteurs publics et privés (Etat, collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage privés, bailleurs sociaux...) pour rendre la France accessible dès 2015 ;
- la prise en compte des situations de handicap dans toutes les politiques liées à l'éducation dès le plus jeune âge, à la vie scolaire et universitaire, à la vie professionnelle, à la vie sociale, à la santé et à la démocratie sanitaire, à la vie culturelle et aux loisirs, à la vie affective et sexuelle, à la vie familiale et aux aidants familiaux...
- la lutte contre la pauvreté des personnes en situation de handicap : augmentation des allocations et des prestations (AAH, pension d'invalidité, rentes...), ouverture dès 2012 d'un débat national pour la création d'un revenu d'existence ;
- l'accès à des moyens de compensation adéquats et leur financement intégral pour l'autonomie des personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie : augmentation des tarifs et plafonds de la prestation de compensation, élargissement de son périmètre (activités domestiques, aide à la parentalité, aide à la communication), revalorisation de l'AEEH et de ses compléments, aides aux aidants (répit, formation...), offre de service social et médico-social sur tout le territoire et adapté aux besoins de chacun.

Cette politique du handicap pour une société inclusive relève de la responsabilité de chaque ministère dans son domaine d'intervention, comme s'y est engagé le Président de la République lors de la campagne électorale.

L'APF, membre de la société civile et acteur de la transformation sociale, revendique son rôle de partenaire en amont de toutes les réformes de société qui touchent les personnes en situation de handicap et leur famille.

Le président de la République souhaite garantir la justice sociale. Pour les adhérents de l'APF, cet objectif passe dès le début de ce quinquennat et de la législature par des engagements concrets visant à lever les principaux obstacles à la participation sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap.